



Informations sur les finalités de Master pour l'année académique 2023-2024

L'IMEP organise 4 finalités de Master :

→ **Master en musique**

Accès : Le Master en musique, sans finalité spécifique, est accessible aux étudiant·es qui remplissent les conditions pour entrer dans un cycle de Master, c'est-à-dire après l'obtention d'un diplôme de Bachelier en musique.

Disciplines : Le Master en musique est organisé pour les disciplines suivantes :

<u>Formation vocale :</u>	Art lyrique et Chant
<u>Formation instrumentale :</u>	
. Claviers :	Accordéon, Piano, Piano d'accompagnement, Orgue
. Cordes :	Alto, Contrebasse, Violon, Violoncelle, Harpe, Guitare
. Vents :	Basson, Clarinette, Cor, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba
. Percussions	
. Musique ancienne :	Clavecin, Cor naturel, Flûte à bec, Viole de gambe, Violon baroque, Violoncelle baroque, Violone
<u>Écritures et théorie musicale :</u>	Direction chorale, Écritures classiques, Education musicale, Formation musicale, Informatique musicale

Débouchés : À l'issue du Master en musique, les diplômé·es peuvent poursuivre leur formation par un Master à finalité spécialisée, ou s'engager dans une filière didactique en suivant l'année supplémentaire de l'AESS qui permet d'enseigner en ESAHR (académies de musique) ou dans l'enseignement secondaire supérieur.

→ **Master en musique à finalité didactique**

⚠ dernière inscription en M1 en 2024-2025 !

Accès : Le Master à finalité didactique est accessible aux étudiant·es qui remplissent les conditions pour entrer dans un cycle de Master, c'est-à-dire après l'obtention d'un diplôme de Bachelier en musique, et après avoir prouvé leur maîtrise approfondie de la langue française (niveau C1).

Disciplines : Le Master à finalité didactique est organisé pour les disciplines suivantes :

<u>Formation vocale :</u>	Art lyrique et Chant
<u>Formation instrumentale :</u>	
. Claviers :	Accordéon, Piano, Piano d'accompagnement, Orgue
. Cordes :	Alto, Contrebasse, Violon, Violoncelle, Harpe, Guitare
. Vents :	Basson, Clarinette, Cor, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba
. Percussions	
. Musique ancienne :	Clavecin, Cor naturel, Flûte à bec, Viole de gambe, Violon baroque, Violoncelle baroque, Violone
<u>Écritures et théorie musicale :</u>	Écritures classiques, Education musicale, Formation musicale,

Débouchés : À l'issue de ce Master, les diplômé·es peuvent enseigner leur discipline en ESAHR (académies de musique) ou la musique dans l'enseignement secondaire supérieur.

→ Master en musique à finalité approfondie

Accès : Le Master à finalité approfondie est accessible aux étudiant·es qui remplissent les conditions pour entrer dans un cycle de Master, c'est-à-dire après l'obtention d'un diplôme de Bachelier en musique.

Le Master à finalité approfondie, destiné aux étudiant·es qui souhaitent suivre une formation universitaire en musicologie, est organisé en collaboration avec l'UCLouvain (pour 30 ECTS sur les 120 du Master). Ce Master prépare plus particulièrement à la recherche.

Disciplines : Le Master à finalité approfondie est organisé pour les disciplines suivantes :

Formation vocale :	Art lyrique et Chant
Formation instrumentale :	
. Claviers :	Accordéon, Piano, Piano d'accompagnement, Orgue
. Cordes :	Alto, Contrebasse, Violon, Violoncelle, Harpe, Guitare
. Vents :	Basson, Clarinette, Cor, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba
. Percussions	
. Musique ancienne :	Clavecin, Cor naturel, Flûte à bec, Viole de gambe, Violon baroque, Violoncelle baroque, Violone
Écritures et théorie musicale :	Direction chorale, Écritures classiques, Éducation musicale, Formation musicale, Informatique musicale

Débouchés : À l'issue du Master à finalité approfondie, les diplômé·es peuvent poursuivre leur formation par un Master à finalité spécialisée, ou s'engager dans une filière didactique en suivant l'année supplémentaire de l'AESS qui permet d'enseigner en ESAHR (académies de musique) ou dans l'enseignement secondaire supérieur.

→ Master en musique à finalité spécialisée

Accès : Le Master à finalité spécialisée est destiné aux étudiant·es qui présentent une excellente maîtrise technique instrumentale ou vocale, de niveau de Master au minimum.

Ce Master est accessible après la réussite d'un examen d'admission au cours duquel l'étudiant·e montrera qu'il·elle est prêt·e à développer un projet artistique personnel, présenté et défendu par écrit en 2 pages. Ce projet personnel constituera la base de son cursus, qu'il·elle développera au sein du cours intitulé « Projet artistique spécialisé ».

Disciplines : Le Master à finalité spécialisée est organisé pour les disciplines suivantes :

Formation vocale :	Art lyrique, Chant et Chant pop
Formation instrumentale :	
. Claviers :	Accordéon, Piano, Piano d'accompagnement, Orgue
. Cordes :	Alto, Contrebasse, Violon, Violoncelle, Harpe, Guitare
. Vents :	Basson, Clarinette, Cor, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba
. Percussions	
. Musique ancienne :	Clavecin, Cor naturel, Flûte à bec, Viole de gambe, Violon baroque, Violoncelle baroque, Violone
Écritures et théorie musicale :	Direction chorale, Écritures classiques, Éducation musicale, Formation musicale, Informatique musicale

Débouchés : À l'issue du Master à finalité spécialisée, les diplômé·es peuvent s'engager dans une filière didactique en suivant l'année supplémentaire de l'AESS qui permet d'enseigner en ESAHR (académies de musique) ou dans l'enseignement secondaire supérieur.